



LYCEE LALANDE

BOURG EN BRESSE

BROCHURE 2009



CLASSE DE SECONDE

LYCEE LALANDE
16, Rue du Lycée 01011 BOURG EN BRESSE CEDEX
☎ 04 74 23 63 55 - 📠 04 74 22 71 04
e.mail : 0010013j@ac-lyon.fr

Sommaire

TABLEAU DES ENSEIGNEMENTS DE SECONDE.....	3
QUELQUES INFORMATIONS SUR LA CLASSE DE SECONDE.....	4
SECTION EUROPEENE ANGLAIS.....	7
P2S (Pratique Scientifique en Seconde).....	9
ARTS PLASTIQUES.....	10
EPS.....	12
SECTION EUROPÉENNE ITALIEN.....	13
ITALIEN LV3.....	14
RUSSE 3.....	15
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES.....	16
LATIN - GREC.....	17
CINEMA – AUDIOVISUEL.....	19
TABLEAU DES ENSEIGNEMENTS DE PREMIERE.....	20
PRESENTATION DE QUELQUES OPTIONS DE PREMIERE.....	21
PRESENTATION DE LA VIE SCOLAIRE.....	23
RENSEIGNEMENTS DIVERS CONCERNANT L'INTERNAT.....	24
INFORMATION SUR LE BREVET AERONAUTIQUE.....	25
LES CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES (CPGE).....	27
BACCALAUREAT 2008.....	28

OPTIONS A L'ENTREE EN SECONDE GENERALE AU LYCEE LALANDE

ENSEIGNEMENTS COMMUNS :		ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS :					
MATIERES	NOMBRE D'HEURE	EN PLUS DES ENSEIGNEMENTS COMMUNS, IL FAUT CHOISIR 2 OPTIONS OBLIGATOIRES ET, EVENTUELLEMENT, UNE OPTION FACULTATIVE	HORAIRE DE SECONDE GENERALE				
				OPTION ARTS PLASTIQUES	SECTION EUROPEENE ITALIEN	OPTION EPS	OPTIONS MPI P2S
Français Histoire -Géographie Langue vivante 1 (anglais ou allemand) (*) Section Européenne Anglais Mathématiques Physique -Chimie Sciences de la vie et de la terre Education physique et sportive Education civique, juridique et sociale Aide individualisée : Maths Français (*) DNL = Histoire-Géographie	4 + (0,5 Mod) 3 + (0,5 Mod) 2 + (1 Mod) 1Ang + 1DNL 3 + (1 Mod) 2 + (1,5) 0,5 + (1,5) 2 (0,5) 1 1	<p>1^{ère} option obligatoire : LV2 (Allemand, Anglais, Espagnol, Italien) LV2 Italien Section Européenne : ♦ particularité : 1h de physique en langue italienne</p> <p>2^{ème} option obligatoire : LV3 : Italien Russe Langues et Cultures de l'Antiquité - Latin Langues et Cultures de l'Antiquité - Grec Arts Plastiques SES (Sciences Economiques et Sociales) EPS : cette option de détermination ne permet pas de choisir une option facultative (horaire important de 5h) MPI (Mesures Physiques et Informatique) P2S (Pratique Scientifique en Seconde)</p>	2 + (0,5)	2 + (0,5)	3 + (0,5)	2 + (0,5)	2 + (0,5)
			2 + (0,5)	3	2 + (0,5)	5	3 2

LES OPTIONS FACULTATIVES NE SONT ACCORDEES QUE DANS LA MESURE DES POSSIBILITES (EFFECTIFS ET EMPLOI DU TEMPS, COMPATIBILITE AVEC LES OPTIONS OBLIGATOIRES CHOISIES)	A titre facultatif, une option possible parmi :					
	Langues et Cultures de l'Antiquité - Latin	3	3	3	<u>Pas d'option facultative</u>	3
	Langues et Cultures de l'Antiquité - Grec	3	3	3		3
	LV3 : Italien - Russe	2 + (0,5)	2 + (0,5)	2 + (0,5)	2 + (0,5)	2 + (0,5)
Cinéma audio-visuel (nombre de places limitée) ; Sélection des candidats par questionnaire à l'inscription	3	3	3		3	

**IL EST CONSEILLE A CEUX QUI ONT FAIT DU LATIN OU DU GREC AU COLLEGE EN 3^{EME} DE NE PAS ABANDONNER LEUR LANGUE ANCIENNE.
TOUS LES COUPLES D'OPTIONS OBLIGATOIRES PERMETTENT D'ACCEDER AUX SERIES L, ES et S.**

Si l'élève est déterminé pour la série L,

- LV2 + LV3	- LV2 + Arts Plastiques
- LV2 + latin	- LV2 + SES + latin ou grec ou LV3
- LV2 + grec	- LV2 Ital Eur + Latin ou Grec ou Russe

Si l'élève est déterminé pour la série ES :

- LV2 + SES
- LV2 + EPS
- LV2 + Latin ou Grec ou Russe
- LV2 Italien Section Européenne + SES

Si l'élève est déterminé pour la série S :

- LV2 + latin	- LV2 + EPS
- LV2 + grec	- LV2 + SES
- LV2 + LV3	- LV2 + Arts Plast. etc...
- LV2 + MPI	- LV2 Ital Eur + Latin ou Grec ou Russe
- LV2 + P2S	

QUELQUES INFORMATIONS SUR LA CLASSE DE SECONDE

A L'INTENTION DES PARENTS ET DES ELEVES.

1. Les premières semaines de scolarité au Lycée

Elles permettent de distinguer deux profils d'élèves - qui n'excluent nullement toutes les autres nuances possibles :

-L'élève heureux de quitter le collège et qui se sent sûr de lui (parfois trop...).

-L'élève qui, heureux au collège, se retrouve effrayé par la perte de ses repères habituels, les nouvelles méthodes de travail, les visages inconnus.

Ni l'extrême confiance ni l'anxiété paralysante ne sont de bons conseillers.

Suggestions pour exercer votre rôle de parent :

- Si votre enfant est plutôt de nature optimiste, essayez de veiller à ce qu'il ne se disperse pas trop ; vérifiez avec lui son emploi du temps pour savoir s'il a des possibilités de travailler entre les heures de cours.
- Répétez-lui de s'organiser à l'avance, en fonction de son emploi du temps : les devoirs donnés nécessitent un travail d'assimilation et de révision important, qui ne peut être réalisé dans l'urgence.

Remarques.

1. Des élèves peu travailleurs en seconde, parviennent néanmoins à passer en première de justesse. Mais arrivés là, ils courent à la catastrophe : faute d'avoir acquis l'année précédente le rythme de travail, l'autonomie et les méthodes nécessaires, ils s'effondrent.
 2. A titre indicatif (tout dépend des rythmes de votre enfant), le volume horaire de travail individuel que doit fournir un élève de seconde est de 10 à 15 heures hebdomadaires. Encore faut-il que ces heures soient rentabilisées par un travail actif et efficace.
 3. Ne focalisez pas sur les notes, qui sont souvent plus basses qu'au collège. Les critères d'évaluation ne sont pas les mêmes ; 12 est une note assez bonne ; 14, une bonne note.
- Si, fin septembre, votre enfant vous affirme qu'il n'a pas de travail, il est urgent de faire le point avec lui. Si, à la mi-octobre, il ne vous a pas parlé de ses notes, c'est qu'il y a un sérieux problème.

Remarques.

1. L'élève doit consigner ses résultats dans son carnet de correspondance (p.8 à 10).
2. Un relevé de notes semi-trimestriel vous sera expédié au moment de la Toussaint.

Dans tous les cas, essayez de :

parler avec votre enfant de ce qu'il fait, de son intérêt pour les cours ;

connaître ses nouveaux camarades afin d'avoir différents échos de la vie au lycée et de l'ambiance de la classe.

- Comme au collège, vous pouvez rencontrer les professeurs sur rendez-vous. N'hésitez pas à le faire en cas de difficultés ou de problèmes personnels. Il est très important que le professeur principal soit au courant et qu'il puisse, sans donner de détails, qu'il n'a d'ailleurs pas à connaître, informer ses collègues que tel élève a des problèmes de santé ou familiaux. La confiance réciproque entre parents et enseignants est une des clés de la réussite de l'élève qui doit comprendre que les adultes vont dans le même sens et ont les mêmes exigences à son égard.

2- Ce qui est attendu en seconde.

Toutes les disciplines sont importantes. En effet, il arrive souvent que des élèves découvrent sous un autre jour les matières qu'ils étudiaient au collège. Leurs centres d'intérêt se modifient ; il faut donc qu'ils travaillent tous les domaines pour avoir en fin d'année un véritable choix d'orientation.

Qualités requises chez l'élève :

- capacité de travail (il faut souvent travailler une partie du week-end si l'on veut réussir et les vacances ne sont pas totalement réservées au repos !!)
- capacité d'organisation à court et à moyen terme
- capacité de concentration en classe
- capacité à lire attentivement et à comprendre des consignes
- capacité à prendre des notes et à les utiliser pour préparer les contrôles.
- capacité à repérer l'essentiel dans un document, un message
- capacité à assimiler des notions abstraites et à les mobiliser dans un exercice
- capacité à accepter de voir baisser -dans un premier temps - les notes du collège, même si on a travaillé davantage
- capacité et envie de s'adapter à de nouveaux types d'exercices.

Bien entendu, tous les élèves ne possèdent pas, en arrivant au lycée, toutes ces capacités, **mais leur acquisition progressive est l'objectif de la classe de seconde.**

Suggestions pour exercer votre rôle de parent :

- Ne pensez surtout pas que vous devez aider votre enfant à faire son travail et que si, pour différentes raisons, vous ne le pouvez pas, tout est perdu.

Dans son emploi du temps sont inscrits des « modules » en français, mathématiques, LV I et histoire-géographie, où la classe est partagée en demi-groupes, ce qui permet des révisions, d'autres types d'exercices et des explications plus personnalisées. De plus, les professeurs de français et de mathématiques, dispensent chacun un cours hebdomadaire d'« aide individualisée » ce qui permet de revenir sur certaines difficultés. Lors de ces séances, les élèves sont en principe 8 au maximum pour plus d'efficacité, et rassemblés pendant une, deux ou trois séances successives d'« aide ». Mais l'enseignant ne ferme pas la porte aux élèves volontaires qui désirent bénéficier de ce dispositif.

Remarque : en classe de première, les heures de « modules » et d'« aide individualisée » n'existent plus.

3- La vie au lycée.

Vous verrez que l'adaptation de votre enfant au lycée sera facile et rapide : la vie sociale du lycéen est un atout important de son intégration. Des activités variées lui sont proposées auxquelles il est invité à participer.

Veillez aussi à ce que votre enfant n'emporte pas de matériel électronique dernier cri au lycée. Conformément au Règlement Intérieur l'utilisation du portable, de baladeurs et autres instruments de communication est interdit. Du reste, outre le risque de vol, toujours possible, il est souhaitable que l'élève se déconnecte symboliquement de l'extérieur pour se concentrer sur les cours, qui ne sont pas une parenthèse entre deux morceaux de musique et trois coups de fil ou SMS.

Nous proposons, dans toute la mesure du possible, une sortie théâtre et des projets « lycéens au cinéma » ou une visite au musée. Le terme « sortie » ne doit pas faire oublier qu'il s'agit d'activités pédagogiques à part entière qui visent à enrichir la culture de nos élèves.

4-La seconde, classe d'orientation

L'orientation de votre enfant suit le même processus que celui que vous avez connu en troisième : vœux provisoires, vœux définitifs, et éventuellement, en cas de désaccord persistant, commission d'appel. L'orientation est un processus de maturation qui demande du temps. Il faut d'abord vous assurer que votre enfant est à l'aise dans l'enseignement général, et que ses résultats scolaires sont corrects. En cas de désintérêt total pour les études abstraites, il est préférable d'envisager un changement d'orientation qui permettra de trouver une voie de réussite. **La bonne orientation est celle où, après recherches diverses et mûries, l'enfant se plaît, est motivé pour travailler. Ce n'est pas forcément celle qui comble les vœux ou les ambitions des parents.** Il est bon de réfléchir dès la fin du premier trimestre au projet de l'enfant. Le réalisme est nécessaire et c'est l'un des objectifs de l'éducation : ne pas rester dans les rêves ou les vœux pieux, mais confronter ses désirs avec la réalité des résultats scolaires. Il n'est pas raisonnable de vouloir aller en première S avec 8 de moyenne dans les disciplines scientifiques.

Réfléchissez bien avant d'envisager un redoublement, car celui-ci n'est pas toujours efficace : la simple présence au cours ne garantit pas l'acquisition des connaissances ; il faut que l'élève s'engage à fournir un travail sérieux et qu'il manifeste, autrement qu'en parole, du goût et de l'intérêt pour ses études..

Suggestions pour exercer votre rôle de parent dans le domaine de l'orientation de votre enfant :

Une rencontre avec le professeur principal peut être utile, si possible en présence de l'élève, pour faire le point, en cas de difficulté.

Conseillez à votre enfant de prendre rendez-vous auprès du COP (conseiller d'orientation psychologue) qui s'occupe de sa classe. La prise de rendez-vous s'effectue au bureau des CPE (conseiller principal d'éducation).

5-Informations diverses et rappels

Infirmière : Mme LEHNERT

Assistante sociale : Mme GUILBERT

Rappelez à votre enfant la nécessité de s'alimenter de façon équilibrée, de s'aérer, de dormir en fonction de ses besoins. Un déséquilibre dans ces domaines a un retentissement préjudiciable à sa santé et à sa scolarité.

Prise de rendez-vous avec le professeur principal :

- par l'intermédiaire du carnet de correspondance, rubrique Message (p 11 à 21).
- si nécessaire, en laissant un message téléphonique à l'accueil du lycée, qui transmettra.

Une réunion parents/professeurs est organisée à la fin du premier trimestre. Vous y rencontrerez l'ensemble de l'équipe éducative. Mais en cas de problèmes n'attendez pas : prenez rendez-vous avec le professeur concerné.

En espérant que ces explications favoriseront le contact entre les familles et les professeurs, je renouvelle à tous les élèves et à leurs parents mes vœux de bienvenue au lycée Lalande.

Mme Werny, professeur principal.

SECTION EUROPEENE ANGLAIS

DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE : HISTOIRE / GEOGRAPHIE

Les développements de la construction européenne, l'ouverture mondiale croissante des économies et la multiplication des échanges culturels, rendent **la maîtrise de la langue anglaise indispensable** de nos jours. Mais la mise en place d'une section européenne anglais au Lycée Lalande s'inscrit dans une optique qui va au-delà de la simple maîtrise d'une langue étrangère. L'enseignement dispensé offrira aux élèves **une opportunité d'ouverture** sur d'autres réalités que les leurs qui passera par une **connaissance approfondie** de la culture des pays anglophones.

Les raisons d'être de la Section Européenne :

- Son but est de former des élèves à la pratique approfondie et maîtrisée d'une langue vivante :
 - en facilitant l'étude de l'anglais
 - en créant des situations d'apprentissage concrètes et authentiques
 - en privilégiant les **approches diversifiées et interactives** (les cours d'anglais seront **dispensés par des professeurs anglophones d'origine anglaise et américaine**).

L'enseignement de la Discipline Non Linguistique (Histoire Géographie) s'inscrit dans la continuité de cet objectif, en favorisant l'ouverture sur le monde qui nous entoure.

La Section Européenne se caractérise par :

- Un programme complet préparant à la « mention européenne » au baccalauréat :
 - En classe de seconde, l'horaire de l'enseignement de l'anglais se voit renforcer d'une heure hebdomadaire.
 - L'enseignement de l'histoire-géographie est également renforcé d'une heure par semaine. Cette heure « d'approfondissement » se déroulera également en langue anglaise.
- Les élèves de la section européenne auront bien sûr accès, en priorité, au cours de conversation avec l'assistant(e) anglophone
- Un voyage culturel vers Aylesbury, ville du sud de l'Angleterre située près de Londres et jumelée avec Bourg-en-Bresse, qui, avec la poursuite de la section en année de première, puis terminale, mènera vers des périodes d'immersion lors des échanges linguistiques.
- Les élèves de la section européenne bénéficieront, à terme, d'une salle de classe spécifique, équipée afin de recevoir directement des émissions de radio et de télévision des pays anglophones.
- La possibilité pour chaque élève de se présenter à l'examen de certification Cambridge qui atteste du niveau de l'élève (A2 ou B1) en parfaite adéquation avec le Cadre Européen Commun de Référence.

La mention européenne ? Qu'apporte-t-elle à nos élèves ?

- Avoir suivi les cours de Section Européenne donne un « plus » non négligeable sur les dossiers de candidature pour certaines écoles, classes préparatoires et universités sélectionnant leurs futurs étudiants après le baccalauréat.
- Avoir suivi cette section donne des bases solides pour des études supérieures à vocation internationale où la maîtrise de l'anglais est indispensable comme, par exemple, le droit international, le commerce, le journalisme.
- La mention peut également permettre aux étudiants de partir étudier à l'étranger dans le cadre d'échanges universitaires comme Erasmus.
- La mention peut permettre à un étudiant d'intégrer une université britannique sans avoir à passer d'examen de langue.

Quelles sont les conditions d'attribution de la mention « européenne » sur le diplôme du baccalauréat ?

1. Il faut réussir une épreuve spécifique. Il s'agit d'une épreuve orale de 20 minutes devant un jury constitué par un professeur d'anglais et un professeur d'histoire-géographie enseignant en section européenne. Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir une note minimum de 10/20
2. Il faut avoir obtenu une note à l'épreuve du tronc commun de langue vivante du baccalauréat de 12/20 au minimum.

Si ces deux conditions sont remplies, le diplôme du bac est validé « mention européenne ». C'est au moment de l'inscription à l'examen que le candidat fait connaître son désir de passer l'évaluation spécifique.

Qui peut être candidat à la section européenne anglais du Lycée Lalande ?

Cette section concerne tous les élèves étudiant l'anglais en première langue (LV1). Elle s'adresse particulièrement aux élèves issus de classes « bi langues » ou de sections européennes dans leur collège de provenance. A priori, une sélection sera faite au moment des inscriptions et sera basée sur les bulletins scolaires de l'année de troisième. Les élèves pourront avoir à passer une épreuve orale de sélection qui sera fondée sur leur niveau d'anglais, leur qualité d'expression, ainsi que leur motivation pour poursuivre la section jusqu'au baccalauréat, un critère déterminant dans notre choix.

Après l'année de seconde, les élèves de toutes les séries (L, ES et S) pourront continuer la section européenne. Néanmoins, l'option « Section Européenne » est incompatible avec l'option EPS et l'option Arts Plastiques à cause du volume horaire que ces options imposent.

Les enseignantes de la section européenne anglais

P2S EN CLASSE DE SECONDE AU LYCEE LALANDE

Que signifie P2S ?

Le sigle **P2S** signifie enseignement de **Pratique Scientifique en** classe de **Seconde**.

Cet enseignement n'est pas un enseignement de détermination.

Cet enseignement se veut novateur et pluridisciplinaire afin de développer l'esprit scientifique des élèves et leur goût pour les matières scientifiques. Il associe à part égale les deux sciences expérimentales : Sciences Physiques et Chimiques et Sciences de la Vie et de la Terre.

Pour quels élèves ?

Tous ceux qui sont attirés par les domaines scientifiques. Le choix de cette option ne prédétermine cependant pas l'orientation ; ainsi un élève suivant P2S ne s'engage pas forcément à choisir une orientation scientifique en fin de seconde et il n'est pas indispensable de suivre cette option pour intégrer une première S.

Quelle organisation ?

Deux heures par semaine avec un effectif réduit afin de réaliser des activités pratiques.

Cette année, les élèves sont encadrés par un professeur de physique-chimie et deux professeurs de SVT.

Quels objectifs ?

- Développer une approche pluridisciplinaire

Les élèves travaillent sur des thèmes, qui permettent une réflexion commune au niveau des deux matières expérimentales impliquées. Une telle approche permet de préparer les élèves à l'épreuve de Travaux Personnels Encadrés (TPE) du baccalauréat passée en classe de première.

- Développer le raisonnement scientifique des élèves

Par la formulation d'hypothèses à la suite d'observations, puis la mise au point de protocoles expérimentaux afin d'éprouver, avec un regard critique, les hypothèses émises. L'élève en Pratique Scientifique a le temps de réfléchir et de réaliser.

- Développer l'acquisition des méthodes et des techniques scientifiques

Par la conception et la mise en œuvre d'expérimentations, ainsi que par l'utilisation de l'outil informatique. Il s'agit d'une première étape vers la préparation à l'épreuve de capacités expérimentales du baccalauréat qui se déroule en terminale.

- Développer l'aptitude à la publication et à la communication des travaux réalisés

Réalisation d'affiches, présentation Assistée par Ordinateur (PréAO), d'exposés ... qui les préparent aux TPE et permettent d'acquérir des compétences informatiques.

Exemple pour cette année 2008-2009

Le point de départ a été un questionnement sur les comportements alimentaires. Le thème de l'année a donc été « l'alimentation ».

Dans un premier temps, les élèves ont acquis les données de base sur la composition des aliments, leur devenir dans l'organisme et l'équilibre alimentaire.

Dans un deuxième temps, des démarches d'investigation ont été axées sur la transformation des aliments :

- fabrication de la sauce béchamel
- fabrication du pain avec étude de la fermentation.

Ce dernier thème a été illustré par la visite d'un écomusée : moulin et démonstration de fabrication du pain. Ces sujets ont permis aux élèves de s'approprier des notions élémentaires ou plus avancées de chimie et de SVT par un côté uniquement expérimental.

INFORMATIONS GENERALES SUR LES OPTIONS "ARTS PLASTIQUES" AU LYCEE .

OBJECTIFS ET CARACTERISTIQUES DE LA DISCIPLINE

- Même si bon nombre des élèves d'Arts Plastiques (50% environ) s'orientent après le Bac vers des formations artistiques, il ne faut pas perdre de vue que cette discipline reste une discipline **d'enseignement général** . Elle garde une vocation formatrice culturelle , **sans visée professionnelle** à court terme (ce qui la distingue clairement de l'orientation en Arts Appliqués).
- L'enseignement des Arts Plastiques cherche à maintenir une **interrelation constante entre la pratique et la culture artistique** (connaissance des oeuvres, évolution historique, questions théoriques), il progresse grâce à la compréhension de l'une par l'autre .
- Il entend par "activité artistique" un certain **mode de réflexion, de recherche, de connaissance et d'interrogation** sur soi et sur le monde plutôt que l'acquisition de procédés techniques ou de savoir-faire .
- Il couvre **l'ensemble des domaines artistiques visuels** : peinture, sculpture, architecture, dessin, assemblage, modelage, photographie, vidéo, infographie . Mais sans prétendre enseigner tous ces arts, il cherchera plutôt à stimuler les capacités inventives des élèves et les invitera à s'engager dans des expérimentations .
- Sans négliger les périodes antérieures, il accorde la priorité à la connaissance de **l'art contemporain** sous toutes ses formes dans le but de donner aux élèves un accès à l'art de leur époque .

QUALITES REQUISES

- Avoir un "bon coup de crayon" n'est une condition ni nécessaire ni suffisante . **L'inventivité, la créativité, la réflexion** peuvent être des qualités plus importantes que l'habileté manuelle .
- **L'ouverture d'esprit, la curiosité culturelle** sont indispensables pour approcher des formes d'expression parfois étranges ou déroutantes .
- Une bonne **capacité de travail** est nécessaire . Comme toute formation artistique, les Arts Plastiques demandent qu'on leur consacre du temps et de l'énergie .
- Les élèves qui choisissent de s'orienter vers la série L-ARTS doivent avoir **une maîtrise convenable de l'expression écrite**: le Bac L Option Arts Plastiques reste avant tout un bac littéraire et la moitié du coefficient d'Arts Plastiques porte sur une épreuve écrite .
- Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que, même si du matériel leur est fourni occasionnellement, les élèves doivent s'équiper d'un matériel personnel de base (peinture, pinceaux ...) et que cela a **nécessairement un coût** .

DISTINCTION ENTRE « ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE » ET « OPTION FACULTATIVE »

En classe de Seconde, et quelle que soit leur orientation future, les élèves peuvent choisir de suivre l'option de détermination "Arts Plastiques" .

A partir de la classe de Première, s'ils sont très intéressés par cette discipline et s'ils ont un niveau général suffisant, ils peuvent opter pour une série L "Littéraire" avec enseignement de spécialité en Arts Plastiques .

S'ils préfèrent s'orienter vers des sections S "Scientifique" ou ES "Economique et Social", ils peuvent continuer à suivre l'option facultative d'Arts Plastiques (voir tableau ci-dessous) .

NIVEAU SECONDE	Option de détermination : 3h par semaine (2h de pratique, 1h de culture artistique)	
	Enseignement de spécialité	Option facultative
	En série L seulement	Toutes séries : L, S ou ES
NIVEAU PREMIERE	Enseignement obligatoire de 5h par semaine (3h de pratique, 2h de culture artistique)	Option facultative de 3h par semaine (2h de pratique, 1h de culture artistique)
NIVEAU TERMINALE	Enseignement obligatoire de 5h par semaine.	Option facultative de 3h par semaine
BACCALAUREAT	Série L : coefficient 6 - une épreuve écrite de 3h comprenant une analyse d'œuvre et une question portant sur le programme de Terminale, coefficient 3. - une épreuve orale (30 min.) de présentation d'un dossier de travaux réalisés durant l'année de terminale, coefficient 3.	Séries L, S, ou ES : coefficient 2 (seuls comptent les points au dessus de 10) - entretien de 30mn avec un jury sur présentation d'un dossier de travaux personnels réalisés durant l'année de Terminale.

N.B. : Les élèves suivant l'enseignement de spécialité L Arts Plastiques **peuvent cumuler une option facultative artistique** : soit en Arts Plastiques, soit en Cinéma Audiovisuel (voir les renseignements dans cette rubrique). Ce second choix leur est vivement recommandé car il offre un complément de formation dans les domaines de la vidéo et des technologies numériques qui occupent une place de plus en plus importante au sein des Arts Plastiques.

RESUME DES CONTENUS

Les contenus d'enseignement sont évidemment cadrés par des **programmes** officiels, de même que les épreuves du Baccalauréat . La présentation suivante est nécessairement abrégée mais elle pourra donner une idée des principales orientations de ces programmes .

En option obligatoire, ceux-ci sont construits sur trois axes répartis sur les trois niveaux :

- seconde : **l'œuvre et l'image** ;
- première option obligatoire : **l'œuvre et le lieu** ;
- terminale option obligatoire : **l'œuvre et le corps**. Programme limitatif portant sur trois catégories (peinture, sculpture, architecture) de l'art du XXème siècle, renouvelable par tiers tous les ans . (Exemples récents : « *Théâtralisation et hybridation du corps dans l'art vidéo et numérique* » ; « *Traces, empreintes et moulages du corps dans la sculpture depuis 1945* » ; « *Le corps et son échelle dans l'architecture de Le Corbusier* »)

En option facultative, deux axes sont proposés :

- première option facultative : **la représentation**
- terminale option facultative : **la présentation**
- De plus, ajouter un programme limitatif portant sur trois œuvres de référence (Exemples récents : « Le retable du Jugement Dernier de Van der Weyden » ; « La Fontaine Stravinsky de Jean Tinguely et Nicky de St Phalle »)

Afin de mieux se rendre compte du travail demandé aux élèves mais aussi de voir une exposition de leurs réalisations et de discuter avec eux, nous vous invitons à venir nous rencontrer lors de la journée « portes ouvertes » du lycée.

ORIENTATION APRES LE BACCALAUREAT

Pour les élèves qui souhaiteraient poursuivre une orientation artistique après le Baccalauréat, trois grands types de formations sont possibles :

- la voie universitaire qui mène à des diplômes d'enseignement (CAPES, Agrégation) ou des titres universitaires (Maîtrise, Doctorat ...). Cette formation est dispensée dans les facultés d'Arts Plastiques de St Etienne, de Strasbourg, de Paris ...
- les écoles nationales ou régionales des Beaux Arts qui donnent des formations spécifiques axées sur la création contemporaine: Beaux Arts de Lyon, de St Etienne, de Besançon, de Grenoble, de Marseille ...
- après une année de « mise à niveau », les écoles d'Arts Appliqués dispensent des formations à visée professionnelle (BTS) dans des domaines aussi divers que le design, le stylisme, l'illustration, la décoration intérieure, la publicité, l'infographie, la communication audio visuelle... (Lycée Léonard de Vinci à Villefontaine, Diderot à Lyon, Ecoles Olivier de Serres, Estienne, Boulle ou Duperré à Paris...)

Certains élèves optent également pour des formations en Architecture (Lyon ou Grenoble) ou en Arts du spectacle (Lyon).

Toutes ces écoles ouvrent généralement leurs portes au moins une fois par an les derniers vendredi et samedi du mois de Janvier mais aussi lors de la journée des métiers d'art vers la fin novembre.

Jean-Yves AMIR et Sophie BRUN

Professeurs d'Arts Plastiques

ENSEIGNEMENT DE DETERMINATION D'EPS

Depuis la rentrée 2002-2003, un enseignement de détermination d'EPS est assuré en classe de seconde. Cet **enseignement optionnel de 5 heures** par semaine s'ajoute aux 2 heures hebdomadaires de l'enseignement obligatoire. Il est demandé aux élèves s'engageant dans cette voie de **participer significativement aux activités de l'association sportive du lycée**.

Cette option s'adresse tout particulièrement à ceux qui désirent s'orienter **vers un métier lié au sport** ou poursuivre des **études dans la filière Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)**. Après la seconde, elle se poursuivra en classe de **première** puis de **terminale** par un enseignement dit de complément de **4 heures**. Elle ne pourra concerner que les élèves continuant dans les **séries ES et S**. Cet enseignement **sera évalué au bac (coefficient : 2)** avec une note sur 20 répartie comme suit : ½ concernant le volley-ball, ¼ sur 2 autres APSA et ¼ sur un exposé abordant le sport par le biais de l'histoire, de l'économie, du social, de la politique ou de la culture.

Au cours de cet enseignement, et en liaison avec les programmes officiels, il est prévu un **approfondissement** des Activités Physiques Sportives et Artistiques pratiquées lors de l'enseignement obligatoire (athlétisme, volley-ball, acrosport, natation, musculation, badminton) et une **diversification** par des activités nouvelles : activités physiques de pleine nature, sports de glisse, activités d'expression et sports collectifs. D'autre part cet enseignement prévoit une **spécialisation** plus poussée dans une activité (le volley-ball) ainsi qu'un **développement des connaissances** en relation avec les APSA (analyse réflexive).

Les critères appréciés pour cette option sont :

- les résultats dans **toutes les matières** au collège,
- les résultats en EPS,
- la participation à l'association sportive du collège,
- la pratique d'activités en dehors de l'établissement scolaire
- l'existence d'un projet professionnel ou de poursuite d'études post-bac en liaison avec les APSA.

Ainsi, lors de la constitution du **dossier d'inscription**, il sera demandé au professeur d'EPS de 3^{ème} de donner un avis circonstancié sur la **motivation et l'aptitude** de l'élève à suivre cet enseignement de détermination.

Cette option est déconseillée aux élèves ayant une forte spécialité dans un sport (niveau interrégional ou plus) et pour lequel ils envisagent le haut niveau. En effet, il leur sera impossible de mener parallèlement des études exigeantes (au niveau des horaires et de la dépense physique) avec une pratique sportive en club, elle aussi contraignante en volume horaire d'entraînements et de compétitions.

Un suivi médical régulier est assuré par l'établissement.

Objectifs de l'option de détermination EPS :

Permettre à chaque élève de :

- diversifier et approfondir ses compétences par la pratique d'APSA nouvelles
- développer ses ressources (physiques, motrices, mentales...)
- compléter ses connaissances des APSA et du milieu sportif
- préciser son projet d'orientation d'études ou professionnel vers un domaine lié aux activités physiques et sportives et lui donner des moyens pour le mener à bien.
- mieux réussir dans son parcours au lycée (option = coef.2 au bac + E PS obligatoire coef.2)

Les professeurs de l'option EPS

SECTION EUROPÉENNE ITALIEN

discipline non linguistique : Physique

La mise en place de sections européennes part de la considération qu'une langue ne se limite pas à de la communication, mais est porteuse de la culture du pays.

La section européenne a pour objectif de :

- renforcer le niveau de compétence linguistique des élèves, et pour ceci de faciliter l'étude de l'italien en créant une motivation, en diversifiant les approches, en créant des situations d'apprentissage concrètes et authentiques.

Elle se caractérise par :

- un cursus pour préparer une « mention européenne » au baccalauréat,
- l'utilisation de l'italien dans un apprentissage des sciences physiques,
- des activités interculturelles avec l'Italie,
- des périodes d'immersion lors des échanges linguistiques.

Tous les élèves étudiant l'italien et motivés peuvent y être candidats !

- En effet, le cursus normal est d'abord celui d'un horaire renforcé au collège, mais il n'est pas obligatoire.
- Au lycée, il s'agit d'une heure hebdomadaire de discipline non linguistique, au lycée Lalande une heure de physique. Cet enseignement s'adresse aussi bien aux élèves littéraires, car le but n'est pas d'approfondir la physique. C'est en fait l'occasion de pratiquer l'italien dans un cadre différent, d'aborder l'aspect culturel, comme l'évocation de grandes figures ayant marqué l'histoire des sciences, Leonardo da Vinci, Galileo Galilei, Avogadro ou bien d'autres...
- Les élèves de la section européenne peuvent pratiquer la conversation avec l'assistant(e) d'italien.
- Pour l'inscription aux activités interculturelles et notamment les voyages-échanges linguistiques, les élèves de la section européenne sont prioritaires.
- En 2003, un projet européen « Comenius » d'échange linguistique, comprenant un voyage de 14 jours à Trani, puis la venue d'Italiens, a été réalisé.
- En 2005, un appariement a été réalisé avec le lycée classique européen Umberto 1° situé au centre ville de Turin. Deux échanges linguistiques ont déjà eu lieu.
- Pour 2008-2009, un échange sera organisé avec un nouveau partenaire, le lycée de Modène en Emilie Romagne.

Pour l'attribution de la mention « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat, il faut :

- Obtenir une note égale ou supérieure à 12/20 à l'épreuve du premier groupe de langue vivante 1 ou 2 qui a porté sur la langue de la section
- Obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à une évaluation spécifique du niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne

C'est au moment de l'inscription à l'examen que le candidat fait connaître son intention de subir l'évaluation spécifique. Il peut choisir de substituer cette épreuve à l'une des épreuves facultatives correspondant aux options (ce qui peut rapporter, en optant pour l'épreuve facultative n° 1, le nombre de points au-dessus de la moyenne multiplié par 2, rajouté au total des points obtenus).

La « section européenne » est de plus en plus attractive pour les élèves !

De plus en plus d'Universités, en cas de stages, parties d'études à l'étranger, suppriment le test de sélection à l'entrée aux étudiants ayant la mention « section européenne » sur leur diplôme : la tendance est nettement affichée de favoriser les étudiants ayant manifesté cet esprit d'ouverture européen.

De plus en plus d'Universités ont des accords avec l'Italie pour des formations à cheval sur les deux pays et des doubles diplômes, valables en France et en Italie. Pour répondre à cette nouvelle donne européenne, le Lycée Lalande a créé cette option.

Il s'agit d'une opportunité, en son temps Machiavel aurait dit une "occasione" qu'il faut savoir saisir! Aussi, n'hésitez pas à demander de plus amples informations, le lycée pourra vous orienter vers les professeurs qui vous fourniront tous les renseignements.

ITALIEN LV3

Tous les élèves qui souhaitent apprendre une troisième langue vivante peuvent étudier l'italien et cela quelle que soit leur LV2, car étant une langue néo-latine l'italien présente des facilités pour les francophones et les interférences avec l'espagnol sont plutôt limitées.

Contenu de l'option et horaire

En seconde LV3, les élèves apprennent à s'exprimer dans la langue avec un vocabulaire et un niveau grammatical simples mais corrects. En fin de seconde, un élève qui a travaillé de façon régulière est capable de soutenir une conversation dans tous les domaines de la vie quotidienne et de comprendre un interlocuteur italien qui parle avec un débit normal et un vocabulaire moyennement recherché.

Les cours se déroulent en italien dès la première séance, il s'agit en effet d'une immersion totale dans la langue. La méthode utilisée est récente et comporte des supports variés (dialogues, documents iconographiques, sondages, enregistrements pour l'entraînement à la compréhension orale). En ce qui concerne la grammaire, les élèves sont amenés à déduire les règles grammaticales en partant des exemples rencontrés dans les documents étudiés. Il s'agit d'étudier la grammaire en situation pour pouvoir comprendre le fonctionnement de la langue. Les documents sont adaptés à l'âge des élèves et en général suscitent leur intérêt. Le vocabulaire est toujours élucidé avec des exemples et des phrases de réemploi qui permettent aux élèves d'utiliser et donc de mémoriser les nouveaux mots pendant le cours. En effet, les élèves sont invités à participer de façon à pouvoir développer leur capacité d'expression.

En Première, le professeur proposera aux élèves des documents authentiques (passages de romans, de pièces de théâtre, publicités, séquences filmiques et documents de civilisation). Les élèves pourront ainsi découvrir la culture et la civilisation italiennes tout en élargissant leurs connaissances linguistiques.

L'année de Terminale aura pour objectif l'épreuve du baccalauréat. Pour toutes les filières l'épreuve est seulement orale, les candidats doivent présenter un texte que l'examineur choisit dans une liste d'œuvres étudiées par les élèves pendant l'année. La note en LV3 est à coefficient 4 s'il s'agit de l'option obligatoire, tandis que, dans le cas de l'option facultative n°1, on multiplie par deux les points au-dessus de la moyenne épreuve facultative n°1).

L'horaire de LV3 est de deux heures trente minutes par semaine en seconde et trois heures par semaine en Première et Terminale. Cela permet d'avoir un niveau satisfaisant après trois ans d'étude.

Raisons du choix de l'option, débouchés et aspects professionnels

Lorsqu'on choisit d'étudier l'italien, en général, on s'intéresse au pays dans ses aspects les plus divers : du cinéma à la peinture en passant par l'opéra et la joie de vivre (on pense au soleil, à la mer, aux pâtes et aux glaces !). Mais il ne faut pas en sous-estimer l'intérêt du point de vue professionnel. L'Italie est la sixième puissance industrielle mondiale et le deuxième partenaire économique et commercial de la France (le premier étant l'Allemagne). La France et l'Italie sont chacune le deuxième client et fournisseur de l'autre. En outre, la France est la première destination touristique des italiens. Ainsi ce sont des métiers très divers qui utilisent la langue italienne et ceci concerne non seulement les comptables, les gestionnaires mais aussi les ingénieurs. Or il y a aujourd'hui en France un manque d'ingénieurs et de techniciens possédant l'italien. Ainsi choisir l'italien comme troisième langue constitue de nos jours un choix rationnel donnant un atout sérieux à un jeune pour aborder la vie active.

RUSSE LANGUE VIVANTE 3

Le **Russe** est enseigné au Lycée Lalande en langue vivante III.

Les élèves bénéficient de 3 heures de cours par semaine et de séances ponctuelles avec l'assistant(e) de russe.

Cette option s'adresse aussi bien aux futurs élèves de la section L qu'à ceux envisageant une section S ou ES. Seul le statut de l'option au baccalauréat change :

- facultative ou obligatoire selon le choix de l'élève en L,
- facultative en S ou ES.

L'objectif est d'atteindre en 3 ans un niveau presque équivalent à celui de langue II. Cet objectif est réalisable avec des élèves motivés, fournissant un travail régulier et participant activement à l'oral. D'ailleurs, le faible effectif des groupes de russe rend la participation en cours plus facile.

Commencer une nouvelle langue au lycée, c'est élargir son horizon et enrichir son bagage culturel. L'étude du russe permet l'accès à une littérature et à un art d'une grande richesse : des écrivains (Tolstoï, Dostoïevski, Tchekhov, Soljenitsyne), des musiciens (Tchaïkovski, Stravinski, Rachmaninov, Prokofiev), des peintres (Chagall, Kandinski) ont créé des œuvres universellement connues.

Langue très formatrice pour l'esprit, le russe, comme le latin ou le grec, développe les qualités de rigueur et d'analyse.

Sur le plan professionnel, connaître et pratiquer plusieurs langues est aujourd'hui une nécessité. A l'heure du développement des échanges avec l'Europe de l'est, la connaissance du russe, principale langue slave et cinquième langue internationale, constitue un atout supplémentaire, une originalité qui attirera l'attention sur un CV.

OPTION SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Cet enseignement de détermination a pour objectif de permettre à l'élève de mieux comprendre la société dans laquelle il vit. A ce titre, cette discipline privilégie l'étude de la société française contemporaine par l'analyse des faits économiques et sociaux.

1 – PROGRAMME

PROGRAMME	NOTIONS QUE LES ÉLÈVES DOIVENT CONNAITRE, SAVOIR UTILISER ET PRÉCISER
1 - Introduction La démarche des sciences économiques et sociales	
2 - La famille : une institution en évolution	- Diversité des formes familiales - Relations de parenté - Ménage
3 - L'emploi : une question de société	
3.1 La population active	- Actifs / inactifs - Emploi salarié / non salarié, contrat à durée indéterminée / emplois précaires - Chômage
3.2 La classification socioprofessionnelle	- Catégories socioprofessionnelles
4 - La production : un espace de relations économiques et sociales	
4.1 La diversité des organisations et leurs objectifs	- Entreprise - Administration - Association
4.2 La production dans l'entreprise	- Facteurs de production (capital et travail) - Productivité du travail - Investissement - Valeur ajoutée
4.3 L'organisation du travail et les relations sociales dans les unités de production	- Organisation du travail - Contrat de travail - Représentation des salariés
5 - La consommation : une activité économique, sociale et culturelle	
5.1 Les ressources : revenus et crédit	- Revenus primaires - Revenus de transfert - Revenu disponible - Salaire
5.2 Consommation et mode de vie	- Biens privés / Biens collectifs - Pouvoir d'achat - Niveau de vie - Effet de signe

2 – PROFIL

Une bonne culture générale, un intérêt pour l'actualité, l'histoire, ...

3 ou 4 devoirs par trimestre.

L'existence de solides bases en SES, Histoire Géographie, Français et Mathématiques favorise le passage en 1^{ère} ES.

3 – DEBOUCHES

Filières courtes (Bac + 2) :

BTS Action Commerciale, Assistant de Direction, Comptabilité, Gestion, ...

IUT Gestion, Techniques de Commercialisation, ...

Classes Préparatoires :

Ecoles de Commerce, ENS Cachan, ...

Université :

Sciences Economiques, Lettres, Histoire, Droit, Psychologie, Sociologie, Langues, ...

Les Langues Anciennes - quelques précisions-

Le cadre officiel

I- Extrait du *Bulletin officiel* : finalités

La lecture et l'interprétation des textes grecs et latins, dans le prolongement du collège, doivent permettre aux lycéens, en développant leurs compétences de lecteur :

- de se situer dans l'histoire et de comprendre les événements et idées d'aujourd'hui ;
- de mieux comprendre et mieux maîtriser, en l'enrichissant, leur langue maternelle par l'étymologie et par la traduction, comme par la comparaison avec les autres langues, romanes en particulier ;
- de mieux maîtriser les formes de discours ;
- de former leur capacité à argumenter et à délibérer par l'approche des modes de pensée antiques politiques, religieux et philosophiques ;
- de développer leur capacité d'imaginer par la connaissance des mythes et des représentations de l'Antiquité.

L'enseignement des langues anciennes contribue ainsi pleinement à la formation de la personnalité du lycéen comme individu et comme citoyen conscient, autonome et responsable.

II-Contenu-horaire

Dans les différents niveaux, on alterne un travail par thèmes et sur des œuvres. La grammaire, le vocabulaire et la version sont des moyens subordonnés à l'étude des textes. Il est fait largement appel aux apports de documents vidéo, d'œuvres peintes...

Comme la plupart des options, les langues anciennes s'étudient à raison de 3 heures hebdomadaires.

III-Les grands débutants.

En Grec, les élèves n'ayant jamais abordé l'étude de cette langue bénéficient d'un enseignement aménagé qui leur permet rapidement d'atteindre le même niveau que ceux qui ont suivi cette option en collège.

IV- Choix de l'option à l'issue de la seconde et épreuve passée au baccalauréat-

En seconde, que les élèves aient pris latin ou grec en option obligatoire ou facultative, ils reçoivent rigoureusement le même enseignement. En fin de seconde, et que leur option en seconde ait été obligatoire ou facultative, les possibilités sont les suivantes :

- a- Les élèves qui entrent en section ES ou S ont à partir de la 1^{ère} l'option facultative : elle débouche au bac sur –

Épreuve facultative, séries L, S et ES

Épreuve orale

Seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte- (BO n°1 du 6 Janvier 2005)

Temps de préparation : 30 minutes

Durée : 15 minutes

Coefficient : 3 si le latin ou le grec est pris en 1^{ère} épreuve facultative, coefficient 1 sinon (épreuve facultative n°2)

Le coefficient s'applique sur les points supérieurs à la moyenne. Exemple : une note de 15/20 donne $5 \times 3 = 15$ pts

Le candidat fournit à l'examineur la liste des textes étudiés pendant l'année de terminale

Le candidat dispose d'un dictionnaire latin-français ou grec-français pendant le temps de préparation.

L'examineur choisit dans la liste présentée par le candidat un texte d'une vingtaine de lignes ou de vers...

- b- Les élèves de section littéraire peuvent choisir aussi l'option facultative décrite ci-dessus , mais peuvent s'ils le désirent faire du latin ou du grec une de leurs matières obligatoires ou de spécialité . Dans ce cas, la matière débouche au bac sur-

Épreuve obligatoire et épreuve de spécialité, série L (littéraire)

Épreuve écrite

Durée : 3 heures

Coefficient : 4

L'épreuve porte sur le programme de la classe terminale.

L'épreuve est divisée en deux parties, évaluées également (cinquante points pour chaque partie).

- Questions (50 points) : Cinq questions sont posées sur le texte ; chacune est évaluée sur 10 points.

- Version (50 points) : Elle porte sur un extrait appartenant au texte . Cet extrait comprend de 50 à 75 mots.

Le dictionnaire est autorisé pour chaque partie.

Le support de l'épreuve est un texte d'une trentaine à une cinquantaine de lignes ou vers (selon la nature et la difficulté du texte), accompagné de sa traduction à l'exception d'un passage consacré à la version. Ce texte se réfère explicitement à une des entrées du programme de la classe terminale.

V-après le bac-

Un étudiant qui veut faire des études de lettres peut choisir les Lettres Classiques, qui présentent de nombreux attraits (petits effectifs, excellents résultats pour la faculté de Lyon aux concours de recrutement de l'Education nationale.)

Le fait qu'un candidat ait suivi avec intérêt une option de langue ancienne au lycée est d'autre part souvent perçu très favorablement lors du choix des dossiers pour l'entrée en classe préparatoire.

L'enseignement du Latin et du Grec au lycée Lalande

Le lien collège / lycée nous paraît essentiel, particulièrement en Lettres Classiques; c'est pourquoi nous vous proposons quelques informations sur l'enseignement des langues anciennes au lycée Lalande

Beaucoup de rumeurs circulent sur la quantité de travail en classe de seconde, dissuadant parfois à tort des latinistes de poursuivre l'étude d'une option qui peut leur apparaître comme un alourdissement excessif. S'il est certain que la bonne continuation de ces options, implique un minimum de motivation et de capacités, on peut cependant faire valoir les points suivants aux élèves encore hésitants:

- les latinistes ont déjà accompli « le plus dur » sur le plan grammatical durant les années de collège ; les connaissances nécessaires à l'entrée de la seconde sont minimales dans la mesure où toutes les bases sont reprises de façon systématique (les cinq déclinaisons, la conjugaison des temps principaux à l'indicatif...). Concrètement, un élève qui n'a jamais entendu parler du passif et qui maîtrise à peine la proposition infinitive ou l'ablatif absolu pourra suivre sans mal le cours de seconde.
- en dépit de formations très différentes d'un collège à l'autre, l'expérience montre que les élèves parviennent à s'adapter facilement, qu'ils aient l'habitude ou non de traduire des textes d'auteurs, et quelle que soit leur connaissance du monde antique. A titre d'exemple, dans un groupe de vingt élèves, un seul obtient des résultats inférieurs à la moyenne. -
- le latin et le grec, contrairement à ce qui est souvent dit, ne sont pas des options mineures vouées à disparaître à plus ou moins long terme, Depuis quelques années, ils connaissent au lycée Lalande un regain d'intérêt et les effectifs ont même tendance à augmenter. En ce qui concerne le grec, les élèves qui n'ont pas suivi l'enseignement de 3ème peuvent commencer son apprentissage en seconde en tant que «grands débutants ». Là encore, l'expérience montre que ces élèves s'intègrent sans difficulté au groupe des hellénistes confirmés.

- le latin et le grec demandent du sérieux et une véritable implication en cours, mais n'exigent pas un travail soutenu *en dehors* du cours. Nous sommes conscients qu'il s'agit avant tout d'une option choisie librement et il n'est pas question de surcharger nos élèves de travaux inutiles.

-enfin, les apports des langues anciennes sont les mêmes au lycée qu'au collège : élargissement de la culture classique, connaissance de notre langue par l'étymologie, rigueur de la réflexion, découverte de civilisations fascinantes, plaisir de «décrypter» les grands textes antiques, cursus scolaire enrichi... On y ajoutera les points gagnés au baccalauréat en option facultative ou obligatoire. Cela est bien sûr vrai pour les élèves à sensibilité littéraire qu'il faut particulièrement encourager, mais également pour les futurs scientifiques qui trouvent dans les «humanités» une source rafraîchissante au milieu des sciences parfois arides... En effet, contrairement à certaines idées reçues, les langues anciennes ne sont pas réservées aux littéraires, et la majorité des élèves suivant ces options sont, à Lalande, en section S.

Bien des élèves qui abandonnent avec trop de légèreté le latin ou le grec en fin de 3ème le regrettent ensuite, mais trop tard... C'est dommage. Voilà pourquoi il nous semble important d'assurer l'information la plus complète possible auprès des familles concernées.

Les enseignants de Lettres Classiques

OPTION AUDIOVISUEL

(mise à jour 2009)

1 OPTION AUDIOVISUEL : DEFINITION

Il s'agit d'une option facultative :

- Elle est ouverte aux élèves de toutes séries (sauf contraintes dans la constitution des emplois du temps qui limitent l'accès à l'option, en particulier en Seconde) ;
- Elle se développe sur les trois niveaux Seconde / Première / Terminale, avec possibilité de « raccrocher » en Première si l'option n'a pu être suivie dès la Seconde ;
- L'horaire est de trois heures hebdomadaires : 2h de pratique pour 1h de théorie ;
- Elle aboutit à une épreuve au Baccalauréat (Coefficient 2) :
 - épreuve orale de 30 minutes, après préparation de 30 minutes sur une question proposée par les examinateurs portant sur le dossier du candidat,
 - ce dossier résume le travail de l'année : production audiovisuelle, étude de films, texte de synthèse.

2 RESUME DES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT

Comme celui des Arts Plastiques, l'enseignement du Cinéma / Audiovisuel se définit par la confrontation entre pratique et théorie, et la compréhension de l'une par l'autre. Les notions étudiées et leur progression répondent à un programme officiel.

- **La pratique :**

Le plus souvent à travers des travaux de groupes, les élèves apprennent à manipuler le matériel audiovisuel (prise de vue photo et vidéo, prise de son, montage sur ordinateur, traitement infographique de l'image). Après des exercices de base, en Seconde, les initiant au langage cinématographique ; des travaux documentaires ou d'animation en Première ; ils sont amenés, en Terminale, à réaliser des films courts sur des sujets de leur choix .

- **La théorie :**

Menée par des enseignants de différentes disciplines – *histoire, philosophie, français* -, la partie « théorique » et « culturelle » de l'enseignement comprend :

- une initiation à l'histoire du cinéma (essentiellement en Seconde, puis en Première) ;
- une réflexion sur « cinéma et réalité » (cinéma documentaire, construction de la fiction ou de l'illusion cinématographiques, en Première) ;
- un travail d'analyse sur les productions des élèves et sur la notion de « point de vue », en Terminale ;
- des notions d'analyse filmique, tout au long des trois niveaux.

3 QUALITES REQUISES

- **Ouverture d'esprit et curiosité culturelle** semblent être les premières qualités nécessaires aux élèves de l'option Cinéma / Audiovisuel. En effet, ils doivent avoir la capacité de s'intéresser à des formes cinématographiques a priori inhabituelles pour eux : cinéma muet, d'auteur, expérimental, de tous les pays et en version originale...
- En tant qu'option facultative, cette option ne donne pas un travail supplémentaire important, mais elle nécessite cependant un **investissement régulier**. Les connaissances seront apprises et contrôlées, des travaux préparatoires à la pratique seront nécessaires, et des rendus mensuels seront attendus en Terminale.
- Une certaine **créativité** ainsi que la capacité à **travailler en autonomie** sont également des qualités appréciables dans cette discipline.

4. INTERET DE L'OPTION

- Un apport culturel indéniable avec des connaissances qui peuvent être utilement réinvesties dans d'autres disciplines (français, langues, histoire...).
- Des outils d'analyse permettant d'appréhender de façon critique le monde des images dans une société où elles sont omniprésentes.
- Eventuellement contribuer à l'élaboration d'un projet professionnel dans le domaine de l'audiovisuel.

VOIE LITTERAIRE / L	VOIE ECONOMIQUE ET SOCIALE / ES	VOIE SCIENTIFIQUE / S
----------------------------	--	------------------------------

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES :								
Matières	Horaire Première	Horaire Terminale	Matières	Horaire Première	Horaire Terminale	Matières	Horaire Première	Horaire Terminale
Enseignements obligatoires			Enseignements obligatoires			Enseignements obligatoires		
Philosophie		8	Sciences économiques et sociales	4 + (1)	5 + (1)	Mathématiques	4 + (1)	4,5 + (1)
Littérature		4	Histoire- géographie	4	4	Physique- chimie	2,5 + (2)	3 + (2)
Français + littérature	5 + (1)		Philosophie	4	4	Sciences de la vie et de la terre	2 + (2)	2 + (1,5)
Histoire- géographie	4	4	Français	4	4	Philosophie		2 + (1)
Langue vivante 1	2,5 + (1)	2 + (1)	Mathématiques	2,5 + (0,5)	4	Français	4	
Langue vivante 2	1 + (1)	1 + (1)	Langue vivante 1	1,5 + (1)	1 + (1)	Histoire - géographie	2,5	2 + (0,5)
LCA - Latin ou Grec	3	3	Langue vivante 2	1 + (1)	1 + (1)	Langue vivante 1	1 + (1)	1 + (1)
Mathématiques- informatique	1 + (1)		Enseignement scientif.(biologie)	1 + (0,5)	2	Langue vivante 2	1 + (1)	1 + (1)
Enseignement scientifique	(1,5)		Education physique et sportive	2	(0,5)	Education physique et sportive	2	2
Education physique et sportive	2	2	E.C.J.S.	(0,5)	(0,5)	E.C.J.S.	(0,5)	(0,5)
E.C.J.S.	(0,5)	(0,5)	Travaux Personnels Encadrés	2	2	(Educ Civ. Juridique et Sociale)		
(Educ Civ. Juridique et Sociale)			Section européenne (LV1-LV2)	2	2	Travaux Personnels Encadrés	2	
Travaux Personnels Encadrés	2					Section européenne (LV1 – LV2)	2	2
Section européenne (LV1 – LV2)	2	2						
1 enseignement au choix :	obligatoire	spécialité	1 enseignement au choix :	obligatoire	spécialité	Un enseignement au choix :	obligatoire	Spécialité
LCA - Latin	3	3	Mathématiques	2	2	Mathématiques		2
LCA - Grec	3	3	Sciences éco. et sociales	2	2	Physique -chimie		2 TP
Langue vivante 1 de Spécialité	2	2	Langue vivante 1 de Spécialité	2	2	Sciences de la vie et de la terre		2 TP
Langue vivante 3	3	3	<u>Enseignement de complément :</u>			<u>Enseignement de complément :</u>		
Arts Plastiques	4 + (1)	4 + (1)	EPS (pour ceux ayant suivi l'option en seconde)	3 + (1)	3 + (1)	EPS (pour ceux ayant suivi l'option en seconde)	3 + (1)	3 + (1)
Mathématiques	3	3						
ATTENTION : l'option EPS ne permet pas de choisir une option facultative.								
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS : LES OPTIONS FACULTATIVES NE SONT ACCORDEES QUE DANS LA MESURE DES POSSIBILITES :								
1 Option facultative au choix :			1 Option facultative au choix :			1 Option facultative au choix :		
LCA - Latin	3	3	LCA - Latin	3	3	LCA - Latin	3	3
LCA - Grec	3	3	LCA - Grec	3	3	LCA - Grec	3	3
Langue vivante 3	3	3	Langue vivante 3	3	3	Langue vivante 3	3	3
Arts Plastiques	3	3	Arts Plastiques	3	3	Arts Plastiques	3	3
Cinéma audio visuel (pour ceux ayant suivi l'option en seconde)	3	3	Cinéma audio visuel (pour ceux ayant suivi l'option en seconde)	3	3	Cinéma audio visuel (pour ceux ayant suivi l'option en seconde)	3	3

Quelques options de première....

Mathématique en L

En 1^{ère} le programme obligatoire mathématiques-informatique est un programme court qui porte essentiellement sur une notion –la croissance- étudiée sous différents aspects.

L'option mathématiques (3h) permet aux élèves d'approfondir et d'élargir leurs connaissances dans deux domaines : **le nombre et l'espace** ; des thèmes fondamentaux comme l'analyse et les probabilités y sont aussi développés.

Pourquoi choisir l'option Math en 1^{ère} L ?

- Le calcul est avec le français une matière de base enseignée depuis l'école primaire. Les mathématiques ont une importance dans la sélection et la formation des professeurs des écoles.
- L'outil statistique est utilisé dans presque tous les domaines des sciences sociales : psychologie, sociologie, démographie, géographie, économie, santé, ...
- Les mathématiques permettent d'élargir l'éventail des débouchés vers certains métiers des assurances, de la gestion, des ressources humaines, ...

Si vous choisissez cette option vous pourrez envisager de poursuivre plus facilement des études en section Lettres et Sciences Sociales des Classes Préparatoires Littéraires, dans les écoles de gestion et de commerce, en BTS Assurance, Assistant de gestion PME-PMI, Transport, en DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, Gestion Logistique et Transport, Services et Réseaux de Communication, etc...

Quelques concours administratifs proposent aussi des épreuves au choix de mathématiques (contrôleur des impôts, des douanes, ...)

Mathématiques en 1^{ère} ES

L'option math en 1^{ère} ES permet d'acquérir des outils importants pour l'étude des sciences économiques (calcul matriciel, études des surfaces, suites numériques, ...).

Les notions étudiées sont simples et intéressantes (elles ne sont enseignées que dans cette option).

De plus cette option est presque indispensable pour intégrer certaines prépas commerciales (comme la prépa HEC option scientifique).

Enfin, le choix de cette option permet d'équilibrer les coefficients de math et d'éco, mais surtout de diversifier la formation afin d'augmenter la polyvalence en vue de poursuite d'études supérieures.

Langue Vivante de Complément (Anglais et Allemand) en ES et L

L'option est une matière à part entière. Elle est destinée à celles et ceux qui désirent **approfondir** leurs connaissances de la langue et du monde anglo-saxon (culture, civilisation, littérature) par l'intermédiaire d'œuvres d'auteurs variés et de documents iconographiques.

Intérêt : l'enseignement en petits groupes offre plus de facilités pour s'entraîner à l'oral et pour progresser en LV1 comme en LV2.

Mais, il ne s'agit pas de faire du soutien(grammatical ou autre...).

Cette option demande donc un bon niveau en LV et une motivation certaine pour l'étude de la langue choisie. En anglais, une œuvre littéraire est au programme de Terminale.

L'année de Première permet de mettre en place les outils méthodologiques nécessaires pour être capable de rendre compte, lors de **l'épreuve orale** du baccalauréat, d'un document étudié en classe et d'un document inconnu, le plus souvent iconographique.

Rappel des coefficients par séries :L coefficient 4 ; ES coefficient 2

Au baccalauréat : 20' de préparation et 20' d'interrogation, soit 10' sur un document inconnu et 10' sur un texte étudié en classe.

Pour ES LV2 : 20' d'interrogation sur un texte étudié en classe : coefficient 3 (comme les autres LV2) + 10' sur un document inconnu avec coefficient 2.

Sciences Economiques et Sociales (Sciences Politiques) en ES

Cette option vise à approfondir l'étude de la dimension politique des phénomènes économiques et sociaux. Elle s'inscrit dans la poursuite de quatre objectifs majeurs :

- Concourir à la formation du citoyen, nécessaire au fonctionnement de la démocratie, par une meilleure compréhension de la société.
- Renforcer la cohérence des programmes de SES au Lycée : études des pouvoirs publics et des groupes intermédiaires en classe de seconde, institutions publiques et régulation sociale en classe de première, processus du changement social en classe de Terminale.
- Développer la complémentarité des champs disciplinaires pour mettre en œuvre les méthodes et démarches pédagogiques spécifiques aux SES (réalisation d'enquêtes, interview, sondages, etc..)
- Offrir aux élèves de 1^{ère} une première approche de la science politique en relation avec un projet d'études supérieures et contribuer à mieux éclairer les choix d'orientation.

PRESENTATION DE LA VIE SCOLAIRE

Structure de la vie scolaire au Lycée Lalande

Le bureau de la vie scolaire est situé dans l'enceinte de l'établissement, à proximité de l'entrée principale des élèves, sur un lieu de passage fréquent. Ce service est géré par 2 conseillers principaux d'éducation, qui sont aidés dans leur mission par 4 assistants d'éducation (2 temps complet et 2 mi-temps) pour l'externat et 6 assistants d'éducation (2 temps complet et 5 mi-temps) pour l'internat.

Le service de la vie scolaire est ouvert aux élèves et à leur famille par les assistants d'éducation, dès le matin à 7h30. Il fonctionne en continu jusqu'à 18h30. Un conseiller principal d'éducation est présent chaque jour, sur les mêmes créneaux d'ouverture et peut recevoir à la demande élèves et parents. Il est possible de joindre le service vie scolaire ou les CPE au téléphone en passant par le standard.

Suivi des classes et des élèves

Les 2 conseillers principaux d'éducation se partagent la responsabilité du suivi des classes. Ils se chargent notamment d'observer la scolarité de l'élève, à différents points de vue :

- les absences et les retards : le CPE contrôle et apprécie les motifs d'absence et de retard des élèves. Si nécessaire et en cas d'absentéisme, il met en place des mesures visant à restaurer une assiduité normale au lycée ;
- ils entrent en relation avec les parents pour comprendre et aider au mieux les élèves ;
- ils sont en contact permanent avec le professeur principal et l'équipe éducative sur les résultats scolaires et le comportement de l'élève ;
- ils participent au conseil de classe.

Enfin, les CPE rencontrent régulièrement l'assistante sociale, l'infirmière et/ou les conseillers d'orientation afin de connaître, d'informer et d'aider au mieux les élèves du lycée. Ils peuvent en collaboration avec ces différents personnels, mettre en place des projets de sensibilisation et d'information à destination des jeunes (santé, prévention justice, orientation...).

Organisation du temps libre

En dehors des heures de cours, inscrites à l'emploi du temps, obligatoires, et avec un accord parental préalable pour les mineurs, les élèves en lycée disposent de sorties libres. Ils peuvent s'ils le souhaitent rester dans l'enceinte de l'établissement, soit pour se rendre au Centre de documentation et d'information, soit en salle d'étude. Les salles d'étude sont gérées en autodiscipline.

Les élèves ont aussi un accès à une salle de foyer, dont l'aménagement varie en fonction du respect du matériel. Il existe aussi une salle de musique ouverte pendant la pause méridienne, où certains instruments sont à la disposition des élèves. Une salle informatique est aussi réservée aux élèves. Dans les deux cas, un registre d'inscription est tenu par les CPE.

Organisation de la demi pension

Le passage à la demi pension est organisé en fonction des cours inscrits à l'emploi du temps pour tous les élèves internes, demi pensionnaires et autorisés à manger exceptionnellement au ticket. Les classes sont appelées à se présenter successivement à l'entrée du restaurant. Un ordre de passage est fixé dès que les emplois du temps deviennent définitifs. Il permet à chaque niveau (seconde, première et terminale) de tourner sur l'ensemble de la semaine. Dans le courant du 1^{er} trimestre, une carte de demi pensionnaire est donnée à chacun, facilitant le pointage. Une lettre d'information est envoyée aux familles au delà de 5 absences à la demi-pension par mois.

L'internat

Les Conseillers principaux d'éducation ont en charge la vie de l'internat. Chaque soir, un CPE est de service, il assure le suivi de la vie des internes. En collaboration avec les assistants d'éducation, il s'intéresse à l'organisation des chambres, les relations entre élèves, les projets, le travail en étude... Il aide à la mise en place d'un climat propice au travail et à l'épanouissement de chaque jeune.

Tous les soirs, deux études obligatoires sont mises en place, l'une de 18h00 à 19h00 et l'autre de 19h45 à 21h15. Les élèves sont réunis dans deux salles (l'effectif maximum est de 20 élèves) et sont surveillés par les assistants d'éducation, qui sont étudiants et donc susceptibles d'apporter une aide au travail des élèves.

Les internes peuvent participer s'ils le souhaitent à des activités extérieures personnelles le soir (club sportif, activités diverses, musique...) avec l'autorisation écrite des parents et en respectant certains horaires.

Enfin des activités collectives ou des sorties sont parfois mises en place au sein de l'internat, ponctuellement. Il s'agit parfois de tournois sportifs, de sorties au théâtre... Cela en fonction des propositions des internes. Tous les soirs, les élèves qui le souhaitent, peuvent aller voir le journal télévisé et le mercredi est consacré à la projection d'un film.

Les CPE.

RENSEIGNEMENTS DIVERS CONCERNANT L'INTERNAT

DESCRIPTION :

Entièrement réhabilité en 1998, l'internat est mixte aussi bien dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement supérieur (classes préparatoires).

Pour les élèves de seconde, première et terminale, l'internat est composé de deux dortoirs non mixtes de 19 et 21 lits. Les élèves sont logés dans des chambres de 4 lits avec deux lavabos, une douche et un WC. Chaque élève dispose d'un lit, d'un placard personnel, d'une chaise et d'un bureau et de rangements. Un maître d'internat encadre les élèves dans chaque dortoir à partir de 18 h 00 (travail scolaire, repas, nuit, petit déjeuner). Les repas sont pris au self.

EFFECTIFS :

La capacité est de 19 filles et 21 garçons. Le nombre de places étant limité, les demandes d'inscription à l'internat sont traitées chronologiquement et en fonction de la légitimité du motif invoqué. Une priorité est néanmoins accordée aux élèves ayant choisi une option à recrutement départemental (EPS, Arts Plastiques, ...).

INSCRIPTION :

L'inscription se fait en juin, sur une fiche spécifique que le lycée vous adresse après l'affectation de votre enfant.

TARIFS ANNUELS DE PENSION ET DE DEMI-PENSION POUR LES ELEVES DE LA SECONDE A LA TERMINALE APPLICABLE LE 01/01/2008 :

FORFAIT PENSION	FORFAIT INTERNE – EXTERNE	FORFAIT DEMI - PENSION	
		5 jours	4 jours (sauf mercredi)
1350.00€	1134.00€	576.00€	512.00€

Ces tarifs sont susceptibles de subir une augmentation à partir du 1^{er} janvier 2010

REGLEMENTATION :

En s'inscrivant en qualité de demi-pensionnaire, d'interne-externé ou d'interne, l'élève s'engage pour la durée de l'année scolaire. Exceptionnellement, des changements de catégorie peuvent être accordés pour le trimestre civil suivant, sur demande écrite et motivée des parents à Monsieur le Proviseur.

Pour les internes-externés, la présence est obligatoire au petit-déjeuner, au repas de midi et au dîner. Ils ne quittent le lycée qu'après le dîner. Les internes sont constamment dans l'établissement, et sous contrôle de l'administration, en dehors des congés, des sorties régulières ou exceptionnelles. Leur présence est obligatoire aussi au petit-déjeuner, au repas de midi et au dîner.

SORTIES LIBRES :

Pendant la période comprise entre 12 heures et 14 heures, et plus généralement en dehors des heures de cours, les élèves majeurs ainsi que les élèves mineurs autorisés par leurs parents peuvent sortir dans la limite de l'agglomération de Bourg en Bresse. Rentrée avant 17 h 45.

REUNION ET ACCUEIL DES ELEVES INTERNES :

Une réunion des internes et de leurs parents, suivie de l'installation à l'internat, a lieu juste avant la rentrée scolaire des élèves. La date vous sera communiquée en juin - juillet, au moment des inscriptions définitives.

INFORMATION SUR LE BREVET AERONAUTIQUE

**AU PROFIT DES ELEVES
DES LYCEES CARRIAT, QUINET,
LALANDE et ST PIERRE et de TOUS
LES PASSIONNES D'AERONAUTIQUE**

Brevet d'initiation aéronautique



LYCEE LALANDE

&

AERO-CLUB DE BOURG-EN-BRESSE

Année scolaire 2009-2010

Le Lycée Lalande en partenariat avec l'Aéro-club de Bourg-en-Bresse propose un enseignement aéronautique (B.I.A.) au sein de l'établissement

Qu'est-ce que le B.I.A. (Brevet d'Initiation Aéronautique)?

Le Brevet d'initiation à l'Aéronautique (B.I.A.) est un examen de l'Education Nationale organisé en collaboration avec l'Aviation Civile.

Il se prépare dans les établissements scolaires volontaires. Cette préparation nécessite 40 heures de cours assurés par un enseignant qualifié ou un pilote titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (C.A.E.A.).

Quel est le but du B.I.A. ?

Le B.I.A. est une initiation à l'Aéronautique. Sa préparation permet d'appréhender un milieu très vaste faisant appel aux disciplines fondamentales. Cette initiation s'effectue en utilisant les notions concrètes de la physique, des mathématiques, de la géographie, de l'histoire, de la technologie,... Le B.I.A. fait découvrir les divers métiers liés à l'Aéronautique : pilote, mécanicien, contrôleur, météorologiste, agent de piste, hôtesse,...

La formation comprend

1) **Des cours théoriques** d'un minimum de 40 heures pour l'année (séquence d'une heure et demie à deux heures par semaine). Ces cours seront dispensés par M. FAGGIANELLI, titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de l'Aéronautique (C.A.E.A.) et pilote à l'Aéro-club de Bourg-Ceyzériat.

Le programme de l'examen(*) :

Matières	Nombre de questions à un point
1. Aérodynamique et mécanique de vol	20
2. Connaissance de l'avion	20
3. Météorologie,	20
4. Navigation, sécurité, réglementation	20
5. Histoire de l'air et de l'espace	20
Epreuve facultative : Aéromodélisme, Vol libre ou Ultra légers motorisés, anglais aéronautique : 30 min	20

(*) Il faut avoir 13 ans révolus à la date de l'examen.

La durée totale des épreuves qui ont lieu mi mai est de 3h, la moyenne exigée pour l'ensemble des épreuves est de 10/20. La note 0 est éliminatoire pour toutes les épreuves, sauf pour l'épreuve facultative.

La réussite aux examens permet de solliciter des subventions de la Fédération Française Aéronautique et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

2) Des vols à bord des avions de l'aéro-club de Bourg-en-Bresse.

Ces vols permettent d'illustrer les différentes matières étudiées en cours et se pratiquent en « place copilote » pour l'élève.

Ils comprennent :

- un vol local d'environ une demi-heure pour découvrir le fonctionnement de la machine.
- une navigation d'environ 45 minutes pour les élèves ayant réussi à l'examen avec des atterrissages sur différents types de terrains : piste en herbe, en dur, terrains contrôlés tel que Bron ou Chambéry, visite d'une station météo, d'une tour de contrôle, d'un musée aéronautique.

A ces vols en place copilote, il convient d'ajouter les 2 à 5 heures de vol effectuées en tant que passager car les avions utilisés sont des quadriplaces (un pilote, un copilote et deux passagers).

Ces vols sont assurés sous la responsabilité d'un pilote de l'Aéro-club (M. Faggianelli), l'élève est en place copilote et découvre quelques rudiments de pilotage.

Modalités pratiques

- ✓ Les cours se déroulent chaque mardi de 17h45 à 19h15 (horaire modulé en fonction des horaires des élèves) et éventuellement le mercredi après-midi pour les sorties ou les cours complémentaires.
- ✓ Les déplacements entre le Lycée et l'Aéro-club seront pris en charge par les familles (externes et demi-pensionnaires) et par l'établissement ou M. Faggianelli pour les internes.
- ✓ **Assurances** : L'établissement est responsable des élèves lors des cours théoriques dans le Lycée, l'Aéro-club en est responsable lors des vols.
- ✓ **Le dossier de candidature au B.I.A.**
 1. La demande d'inscription,
 2. La fiche de renseignement complémentaire,
 3. L'autorisation parentale obligatoire pour les mineurs devra être retournée avec le coupon réponse,
 4. Une lettre de motivation de l'élève,
 5. 1 photo d'identité,
 6. La charte d'utilisation de l'internet, des réseaux et des services multimédias au sein du lycée Lalande, pour les élèves extérieurs au lycée Lalande,
 7. Participation financière en 2009-2010 (mise en recouvrement fin novembre) :
 - 170 euros (1) par candidat pour la totalité de la formation (cours et vols compris),
 - Chèque caution de 65 euros qui vous sera restitué le lendemain de l'examen quels que soient les résultats de celui-ci. Le fait de ne pas se présenter le jour de l'examen (sauf cas de force majeure) entraînera la perte des 65 euros pour la famille,
 - Une participation éventuelle pour certaines visites (Canadairs, Visite de l'aéroport de St Exupéry etc..) et le covoiturage éventuel par les parents.

Enfin la préparation du B.I.A. permet d'obtenir :

- des bourses complémentaires de la Fédération Française Aéronautique pour la préparation des brevets de pilote privé et au titre du B.I.A.
- une réduction de 20% du coût dès 20 premières heures de vol lors de la formation et 5% jusqu'à l'âge de 25 ans à l'aéroclub de Bourg en Bresse.
Nota : Les bourses et réduction du coût des heures de vol entraînent une réduction du coût d'un brevet de base de 30%.
- la réussite au BIA peut être portée sur un CV en vue d'une orientation ou de l'établissement d'un dossier de candidature d'entrée dans une école d'ingénieur, Ecole des Pupilles de l'Air de Grenoble ou en I.U.T.

Pour plus d'information, contacter : M. FAGGIANELLI André	Tél. : 04.74.45.22.75 GSM : 06.07.55.58.64	e mail : andre.faggianelli@orange.fr
---	---	--------------------------------------

(1) participation financière fixée en fonction du coût de l'heure de vol avion au 1^{er} août 2009.

LES CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES (CPGE)

Généralités

Les classes préparatoires aux grandes écoles préparent, en 2 ou 3 ans, les élèves aux concours d'entrée dans les grandes écoles et les écoles d'ingénieurs. Ces classes, situées dans les lycées, sont accessibles avec un baccalauréat ou un niveau équivalent, après acceptation du dossier par le chef d'établissement.

Les classes préparatoires aux grandes écoles ont pour fonction de préparer les étudiants à suivre une formation en grande école dans les filières littéraires, économiques et commerciales et scientifiques, dont l'entrée est subordonnée à la réussite à un concours.

Les élèves qui au terme de ces formations n'intègrent pas une grande école peuvent poursuivre leurs études à l'université.

Les CPGE au Lycée Lalande

Depuis 20 ans, le Lycée Lalande propose des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles Scientifiques. En effet, vers la fin des années 80, de nouvelles "Math. Sup." et "Math. Spé." se sont implantées dans des villes de moyenne importance pour offrir au plus grand nombre la possibilité d'accéder aux Grandes Écoles, et aux écoles d'ingénieurs en particulier.

Les 4 classes de MPSI, PCSI, MP et PC du Lycée Lalande offrent la quasi-totalité des orientations possibles et ouvrent sur toutes les Grandes Écoles Scientifiques. Les élèves les plus solides ou les plus doués y trouvent tout naturellement leur place et peuvent viser les écoles les plus réputées ; éventuellement en quittant le Lycée Lalande en fin de 1^{ère} année pour accéder à une classe de MP*, PC* ou PSI*. Les élèves dont le niveau est plus modeste ou qui craignent de ne pas « tenir le coup » trouveront dans la petite structure du Lycée Lalande une équipe pédagogique réaliste, expérimentée et disponible. Lorsqu'ils recrutent un étudiant, quel que soit son niveau, les enseignants des CPGE du Lycée Lalande s'engagent à mettre tout en œuvre pour qu'il accède à l'école ou la formation la plus conforme à son projet.

Une sélection s'exerce à l'entrée en CPGE. Mais, contrairement à certaines idées reçues, la plupart des élèves qui entrent en "Math. Sup." au Lycée Lalande passent en deuxième année (85% en MPSI) ou choisissent une des quelques écoles qui recrutent en 1^{ère} année. A l'issue de cette deuxième année, tous entrent dans une école d'ingénieurs, à l'exception bien sûr de ceux qui font le choix d'entrer en licence ou qui optent pour une autre profession (aiguilleur du ciel, actuaire, enseignant, chercheur...). Les élèves qui ne passent pas en deuxième année, mais qui ont été assidus jusqu'à la fin de leur Math. Sup., réussissent presque toujours leur réorientation (à l'université, en IUT...), parfois brillamment.

Voici quelques Écoles ayant admis ces dernières années un ou plusieurs élèves des Classes Préparatoires du Lycée LALANDE :

<ul style="list-style-type: none"> . SUPAÉRO DE TOULOUSE . ECOLE DES MINES DE NANCY . ECOLE DES MINES DE ST ETIENNE . TELECOM DE BRETAGNE . ENTPE VAUX EN VELIN . ECOLE CENTRALE LYON . ECOLE CENTRALE LILLE . ECOLE CENTRALE NANTES . ENSEA CENTRALE CERGY-PONTOISE . ENSIIE (Groupe Centrale) . ENSI (ENSICA, ENSIMAG, ENSEEG, ENSIEG, ENSPG (GRENOBLE), ENSI STRASBOURG, CESTI PARIS . ESM MARSEILLE, ENSMA POITIERS, etc.) . ENGEES (STRASBOURG) 	<ul style="list-style-type: none"> . ESEM (ORLEANS) . ESIM (MARSEILLE) . ESTP PARIS . ENSIETA . ENAC Pilote, ENAC cycle ICNA, Pilote AIR INTER, ECOLE DE L'AIR, ST CYR, NAVALE, etc. . ECAM . ENSAI . ISFA, ISUP, etc. . ESIGELEC . ENSAIT . Groupe FESIC (Louis de Broglie, EISTI, ESEO, ESIGETEL) . MINES (ALES, DOUAI, ALBI, NANTES,..)
---	--

BACCALAUREAT RESULTAT FINAL

CLASSE	INSCRITS	PRESENTS	Premier Groupe d'Epreuves								Deuxième Groupe				Résultats			
			TB	B	AB	Admis	TOTAL	% Réussite	Refusés	%	Oral 2	%	Refusés	Admis	TOTAL	% Final	Moyennes	
			> 16	> 14	> 12					Refusés					Admis	Lalande	Acad.	Nat.
TES1	35	35	1	5	5	18	29	83%	1	3%	5	14%	1	4	33	94%		
TES2	30	29	1	1	10	11	23	79%	1	3%	5	17%		5	28	97%		
TES	65	64	2	6	15	29	52	81%	2	3%	10	16%	1	9	61	95.3%	87.6%	86.8%
TL1	31	30	2	4	8	13	27	90%	1	3%	3	10%	2	1	28	93%		
TL2	21	21	3	3	10	4	20	95%	0	0%	1	5%		1	21	100%		
TL	52	51	5	7	18	17	47	92%	1	2%	4	8%	2	2	49	96.1%	86.8%	86.1%
TS1	31	31	6	12	6	4	28	90%	1	3%	2	6%	1	1	29	94%		
TS2	24	24	1	2	3	11	17	71%	1	4%	6	25%		6	23	96%		
TS3	24	24		3	7	10	20	83%	1	4%	3	13%		3	23	96%		
TS4	25	25		4	9	9	22	88%	3	12%	0	0%			22	88%		
TS5	32	32	1	6	8	10	25	78%	1	3%	6	19%	2	4	29	91%		
TS	136	136	8	27	33	44	112	82%	7	5%	17	13%	3	14	126	92.6%	91.0%	89.1%
TOTAL	253	251	15	40	66	90	211	84%	10	4.0%	31	12%	6	25	236	94.0%	89.3%	87.8%
			6%	16%	26%	36%							2%					